



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes, donné :

QUE le conseil municipal sera saisi de la nature et de l'effet de deux (2) demandes de dérogation mineure, à sa séance du 3 avril 2023, qui se tiendra à compter de 19 h 30, à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, au 540, boulevard Renault, à Beauceville, soit :

Localisation de l'immeuble

Nature de la demande

562, rang St-Joseph

Autoriser une profondeur de 7,22 mètres pour un bâtiment principal (habitation unifamiliale isolée, alors que la norme minimale est de 7,3 mètres.

200, 118^e Rue

Autoriser une diminution du nombre minimal de cases de stationnement à 4, alors que la norme minimale applicable est de 5 cases.

Autoriser que soit localisé une aire de stationnement hors rue à 0,56 mètre d'une ligne avant de terrain, alors que la norme minimale est de 1,5 mètre.

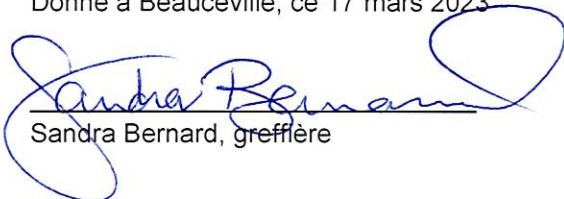
Autoriser des longueurs de cases de stationnement variant de 4,5 m à 5,28 m, alors que la norme minimale de la longueur d'une case de stationnement est de 5,5 mètres.

QUE dans le cas où le conseil déciderait d'accepter ces demandes de dérogation mineure, ces dernières ainsi approuvées par le conseil municipal seront réputées conformes aux règlements de la Ville.

QUE toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil qui aura lieu le 3 avril 2023.

QUE tout intéressé est admis à faire valoir ses objections par écrit avant 15h00, le 3 avril 2023 en les faisant parvenir à Me Sandra Bernard, greffière, au 540, boulevard Renault, à Beauceville, province de Québec, G5X 1N1, par télécopieur (418) 774-9141 ou par courriel à greffe@ville.beauceville.qc.ca

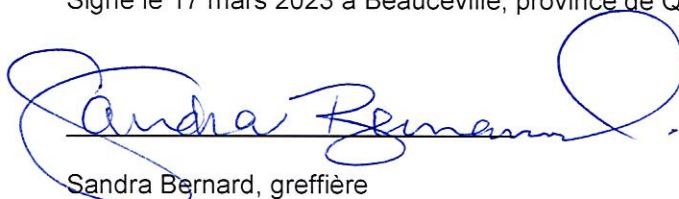
Donné à Beauceville, ce 17 mars 2023


Sandra Bernard, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 17 mars 2023.

Signé le 17 mars 2023 à Beauceville, province de Québec.


Sandra Bernard, greffière